

“Garantir la qualité des médias d’information”

Le ministre des Médias (PS) revient sur les chantiers qui l’attendent en 2015.

Entretien **Aurélie Moreau**

Les médias d’information traversent actuellement une période de bouleversements économiques et technologiques majeurs. Aides publiques à la presse, statut des journalistes, formation, éducation aux médias, ou préoccupations d’ordre juridique... Le nouveau ministre des Médias, Jean-Claude Marcourt (PS), devra relever de nombreux défis. Pour “La Libre Belgique”, il évoque son “*projet politique*” et la concentration grandissante des médias au sud du pays.

“J’ai lancé des réunions avec les éditeurs, indique-t-il. La déclaration de politique communautaire me demande également de pousser les télévisions locales à développer des synergies entre elles mais aussi avec la RTBF. Mais ces synergies peuvent avoir un impact sur les éditeurs de journaux, notamment dans le cadre de la production d’information sur le web. [...] Tout cela constitue un dossier qui représente un enjeu majeur pour la diversité des opinions, la richesse démocratique, mais qui constitue également une difficulté économique au vu de l’évolution

qui touche ce secteur.”

Au cours de la précédente législature, la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) avait initié les Etats généraux des médias d’information (EGMI). Lesquels ont abouti à une série de 27 recommandations qu’il vous convient désormais de traduire en mesures concrètes. Par où commencer ?

J’ai prévu de revoir, avec l’ensemble des parties prenantes, ce qu’il est possible de faire, à quel rythme et comment on peut le faire.

L’un des reproches formulés à l’égard des EGMI avait été sa lenteur : trois ans de discussions pour, finalement, aboutir à des recommandations pas toutes soutenues, loin de là, par l’ensemble du secteur. Quand sera-t-il question de prendre des mesures concrètes ?

Rapidement. J’ai pris mes fonctions en juillet 2014. Je suis en charge d’un dossier qui évolue plus vite que le travail des EGMI. Les décisions interviendront dans le courant de l’année 2015, avec une mise en œuvre en 2015. Nous sommes aujourd’hui dans la validation de propositions, nous n’en sommes plus à la réflexion.

Quelles sont les priorités ? Il était notamment question d’augmenter, pour le calcul des aides à la presse, la pondération des CDI (contrats à durée indéterminée) au sein des rédactions. C’est une mesure qui

pourrait être validée en 2015 ?

Nous devons tout faire pour garantir la qualité des médias d'information. Or elle passe, particulièrement en presse écrite, par le maintien d'un nombre de journalistes suffisant. Nous serons donc attentifs à cet élément. Ça fait partie des choses dont nous débattons à partir de janvier avec les éditeurs et l'Association des journalistes professionnels.

Les éditeurs évoquent la difficulté de mettre en place cette mesure en raison de la transition numérique, qui n'est pas suffisamment prise en compte. Vous évoquez vous-même la nécessité de mettre en place un nouveau modèle économique viable. Mais lequel ?

Les revenus tirés de la publicité par les éditeurs sur le papier sont supérieurs aux revenus qu'ils perçoivent sur l'édition numérique. Ce qui signifie – de manière un peu brutale – que plus vite on va vers le numérique, plus on perd de l'argent. Or, ce passage est inéluctable. Les coûts d'investissement extrêmement importants liés à la transition numérique feront partie des prochains débats. Il sera question de réfléchir à la façon dont ces coûts peuvent être absorbés par l'ensemble des organes de presse et de voir comment nous pouvons soutenir ces derniers.

C'est là qu'interviendrait la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

C'est là qu'interviendraient un certain nombre d'acteurs que sont, par exemple, des acteurs régionaux de la Fédération puisque la Fédération a relativement peu de moyens et d'outils pour participer économiquement à ce développement. Le fait que je sois à la fois ministre des Médias en FWB et ministre du Numérique en Wallonie peut

présenter une synergie.

Qu'en est-il du projet de création d'un grand pôle média rapprochant IPM et Les Editions de L'Avenir/Tecteo ?

Vous prenez un élément, mais ce n'est pas le seul. Il y a effectivement les groupes L'Avenir et IPM, mais il y a aussi le groupe Rossel. Il n'y a donc pas qu'une seule hypothèse de travail. Il y en a plusieurs et nous les examinerons en janvier avec l'ensemble des acteurs.

Est-il question d'encourager une dualisation du paysage comme en Flandre ?

C'est une des possibilités, mais ce n'est pas une certitude car il y a plusieurs alternatives.

Lesquelles ?

On pourrait imaginer des synergies qui couvriraient l'ensemble des éditeurs de presse dans tout ce qui est le "back-office", le passage au numérique, l'imprimerie. On pourrait avoir une réflexion à court ou moyen terme sur ces éléments là. Ce serait une solution qui permettrait aux éditeurs de rester libres par rapport à leur contenu. En mutualisant, on réduit le coût nominal par acteur.

La RTBF peut désormais développer de l'écrit sur le web à condition que les articles soient liés à l'un de ses programmes radio et télé. Dans la pratique, cela s'avère difficile à mettre en

place, non ?

J'ai présenté un avant-projet de décret au gouvernement qui suit maintenant son chemin pour être déposé rapidement sur la table du Parlement. Il y a deux grands

éléments : la restriction donnée à la RTBF sur les contenus sur le web, qui doivent être en lien avec ses contenus radio et télé; ainsi qu'une transparence économique et budgétaire. Derrière cela, il y a un

contrôle qui va être établi par le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Toute modification significative des services promus et réalisés par la RTBF devra faire l'objet de l'aval du CSA.

Le placement de produits à la RTBF, à nouveau autorisé. Par pragmatisme...

Si on pouvait s'en passer, le monde ne s'en porterait pas plus mal", concède Jean-Claude Marcourt, ministre des Médias. "Dans un monde idéal", il n'aurait jamais accepté le retour du placement de produits (PP) à la RTBF. Seulement, le "pragmatisme" l'a emporté. "Ce matin", en effet, le ministre et la RTBF ont signé un nouvel avenant au contrat de gestion 2013-2017 autorisant – à nouveau – la technique de pub controversée.

En septembre, le gouvernement PS-CDH de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) avait imposé de nouveaux efforts budgétaires à la RTBF (lire "LLB" du 10/12). Afin de compenser le manque à gagner, le ministre a donc "accepté". "Les négociations ont déjà eu lieu, le gouvernement a approuvé l'avenant, tout comme les instances de la RTBF. Nous sommes en fin de procédure. Une fois signé, le nouveau contrat de gestion entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015." Deux autres dispositions, à l'origine temporaires, sont prolongées : l'autorisation de la publicité pour les médicaments sans prescription et l'interruption des longs métrages. Il avait également été question de réduire la durée des spots de pub entre 19 et 22h (de 30 à 25 minutes), mais la mesure est abandonnée.

Concrètement, dès janvier 2015, la RTBF pourra donc recourir au PP dans les fictions cinématographiques et télévisuelles, dans les programmes sportifs et de divertissement : jeux,

télé-réalité, variétés, humour, émissions culinaires ("Un gars, un chef") ou des magazines comme "Sans Chichis". "On n'est pas des pigeons", en revanche, est une émission pour laquelle le placement de produit n'est pas autorisé. Enfin, le PP est également interdit dans le cadre des émissions pour enfants et dans les JT.

Les émissions de divertissement seront précédées, durant 5 secondes, d'un avertissement spécifique informant les téléspectateurs de la présence de placement de produits. Cet avertissement apparaît toutefois bien insuffisant pour éviter la confusion, indique Bernard Hennebert, qui dirigea l'Association des téléspectateurs actifs jusqu'en 2001. D'autant qu'à l'origine, cet avertissement était sonore, en plus d'être visuel.

Le poil à gratter du service public s'interroge : n'existe-t-il aucune alternative ? Selon lui, dans une lettre adressée au ministre et à la RTBF, de telles économies pourraient être réalisées en diminuant le nombre d'émissions de divertissement – qui aurait considérablement augmenté. Une assertion qui, selon la RTBF, "ne correspond pas à la réalité". En effet, cette dernière affirme proposer "maximum 30 divertissements par an".

D'autre part, ces émissions permettent de recourir aux recettes publicitaires et, par conséquent, d'atteindre l'équilibre budgétaire requis par la FWB.

Au.M.